

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE L'ÉNERGIE
SIÈGE SOCIAL : SHAWINIGAN
CIRCONSCRIPTIONS DE LAVIOLETTE,
MASKINONGÉ, PORTNEUF ET SAINT-MAURICE

À une séance du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie, tenue le 16 mars 2004 à 19 h 50, à son siège social situé à Shawinigan, sont présents et forment quorum sous la présidence de monsieur Jean-Yves Laforest, les membres suivants :

Monsieur Claude Béland	Madame Johanne Harvey
Madame Carole Boisclair	Monsieur Réal Julien
Madame Danielle Bolduc	Monsieur Serge Lafontaine
Monsieur Denis Boulianne	Madame Brunelle Lafrenière
Madame Nicole Bourassa	Monsieur Martin Lafrenière
Monsieur Claude Boutin	Madame Line Lecours
Madame France Désaulniers	Madame Nicole Périgny
Madame Sylvie Duchesne	Monsieur Maurice Poudrier
Madame Sylvie Dupont-Simard	Madame Diane Samson
Monsieur Réjean Gélinas	

AINSI QUE mesdames Lyette Grégoire et Sylvie Huot, commissaires représentantes du comité de parents.

PARTICIPE à cette séance, le directeur général monsieur Jean-Pierre Hogue. Monsieur Claude Leclerc, directeur général adjoint, assiste également à cette séance.

SONT AUSSI PRÉSENTS, les membres du personnel cadre suivant :

Monsieur Daniel Bussière	Directeur des Services de l'enseignement aux adultes
Me Serge Carpentier	Secrétaire général
Madame Maryse Demers	Directrice des Services de l'enseignement aux jeunes
Monsieur Denis Émond	Directeur des Services de l'informatique
Monsieur Bertrand Rodrigue	Directeur des Services des ressources humaines
Monsieur Jean-Guy Trépanier	Directeur des Services des ressources matérielles
Monsieur Claude Vincent	Directeur des Services des ressources financières

L'absence de public est constatée à cette séance.

Initialement, les membres du conseil des commissaires procèdent successivement à l'adoption de l'ordre du jour de la présente séance et d'un procès-verbal d'une séance du conseil des commissaires.

Président

Adoption de
l'ordre du jour

RÉSOLUTION 287 0304 : Madame la commissaire Carole Boisclair PROPOSE que l'ordre du jour décrit au document 0304-01 soit adopté en y ajoutant les articles suivants :

- 4.2 Étude de souscription.
- 5.1 Conférence régionale des élus.
- 9.2 Délégués et substituts à l'assemblée générale de la F.C.S.Q.

QU'à l'article 11.3, le mot « Entente » soit remplacé par
« Ententes »;

QUE les articles 11.4 et 12.1 soient retirés de l'ordre du
jour.

Adopté unanimement

Adoption d'un
procès-verbal

RÉSOLUTION 288 0304 : Chaque membre présent du conseil des commissaires ayant reçu copie du procès-verbal de la séance du conseil des commissaires tenue le 24 février 2004 au moins six heures avant le début de la présente séance, madame la commissaire Nicole Périgny PROPOSE que le secrétaire général soit dispensé de la lecture de ce procès-verbal;

QUE le procès-verbal de cette séance, inscrit sur le document 0304-02, soit adopté avec les modifications suivantes :

- ✓ À la page 174, à la première ligne du deuxième paragraphe, remplacer le mot « qui » par « que »;
- ✓ À la page 175, à la résolution 277 0204, concernant le congé sabbatique à traitement différé de madame Dominique Le Bot, remplacer l'expression « année scolaire 2003-2004 » par « année scolaire 2004-2005 ».

Adopté unanimement

En l'absence de public, aucune intervention n'est faite à la période de questions réservée à l'assistance.

En étant après cela aux sujets relatifs à la Direction générale, monsieur Jean-Pierre Hogue soumet à l'attention des commissaires des démissions de membre du personnel cadre. Il est alors procédé à l'acceptation de celles-ci et une résolution est adoptée en ce sens.

Démission pour
fins de retraite de
Laurier Dupont,
Maurice Dupont et
démission de
Martine Fauteux

RÉSOLUTION 289 0304 : CONSIDÉRANT que messieurs Laurier Dupont, directeur d'école au secondaire et Maurice Dupont, directeur d'école au primaire, ont présenté une lettre de démission pour fins de retraite;

Président

CONSIDÉRANT que ces démissions sont conditionnelles à la confirmation, par la CARRA, de leur admissibilité à une telle retraite ainsi que de l'application de modalités de fin d'emploi;

CONSIDÉRANT, également, que madame Martine Fauteux, directrice d'école au primaire, a présenté une lettre de démission;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole Bourassa PROPOSE que soient acceptées les démissions de monsieur Laurier Dupont, laquelle est afférente à sa retraite en date du 3 janvier 2005, et de monsieur Maurice Dupont, laquelle est afférente à sa retraite en date du 1^{er} juillet 2004;

QUE soient appliqué les plans de mise à la retraite convenus avec messieurs Laurier Dupont et Maurice Dupont;

QUE, de plus, soit acceptée la démission de madame Martine Fauteux, laquelle est effective en date du 1^{er} juillet 2004.

Adopté unanimement

Sur un autre sujet, le directeur général porte à la connaissance des commissaires une offre de la Fédération des commissions scolaires du Québec (F.C.S.Q.) à participer à un projet d'étude en souscription (sondage multiclients) pour soutenir les actions d'information des commissions scolaires. Après avoir reçu les explications de monsieur Jean-Pierre Hogue, les commissaires retiennent l'offre de la F.C.S.Q. et la résolution ci-après décrite est adoptée.

Acceptation de l'offre de la F.C.S.Q. à un projet d'étude en souscription

RÉSOLUTION 290 0304 : CONSIDÉRANT qu'en vertu de la Loi sur l'instruction publique, les commissions scolaires ont l'obligation d'informer les parents sur la qualité des services rendus à l'école et à la commission scolaire;

CONSIDÉRANT, parmi les moyens de communication qui s'avèrent rentables pour les commissions scolaires au regard de la reddition de comptes, figurent au premier plan celui de procéder à des sondages d'opinion auprès des parents et des contribuables;

CONSIDÉRANT, dans cette perspective, que la Fédération des commissions scolaires du Québec (F.C.S.Q.), en collaboration avec Léger Marketing, propose aux commissions scolaires la possibilité de faire réaliser un sondage auprès de répondants de leur territoire;

CONSIDÉRANT que la participation de plusieurs commissions scolaires permet d'amortir les coûts d'un tel sondage;

Président

Secrétaire

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réal Julien PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie retienne l'offre de la F.C.S.Q. quant à la participation à un projet d'étude en souscription (sondage multiclients) pour soutenir les actions d'information de la commission scolaire.

Adopté unanimement

En étant après cela aux sujets relatifs aux commissaires, une résolution est adoptée concernant la désignation du président de la commission scolaire au conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de la Mauricie.

Délégation de
Jean-Yves
Laforest au conseil
d'administration
de la Conférence
régionale des élus
de la Mauricie

RÉSOLUTION 291 0304 :

chacune des régions;

CONSIDÉRANT qu'une Conférence régionale des élus (CRE) est instituée par le gouvernement du Québec dans

CONSIDÉRANT que le CRE a pour principal mandat :

- ✓ d'évaluer les organismes de planification et de développement oeuvrant aux paliers local et régional, organismes dont le financement provient en tout ou en partie du gouvernement;
- ✓ de favoriser la concertation des partenaires dans la région;
- ✓ de donner, s'il y a lieu, des avis au ministre sur le développement de la région.

CONSIDÉRANT également que le CRE établit un plan quinquennal de développement définissant, dans une perspective de développement durable, les objectifs généraux et particuliers de développement de la région;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration du CRE de la région de la Mauricie est composé de 19 membres soit :

- ✓ 12 élus municipaux;
- ✓ 1 représentant autochtone;
- ✓ 6 représentants de la société civile.

CONSIDÉRANT que parmi les 6 représentants de la société civile, un siège est réservé pour le secteur de l'Éducation et de la main-d'œuvre, représenté par un des présidents de la Commission scolaire du Chemin-du-Roy ou de la Commission scolaire de l'Énergie;

CONSIDÉRANT que les commissions scolaires ont convenu d'un principe d'alternance quant à la représentation au conseil d'administration du CRE de la Mauricie à ce siège;

Président

Secrétaire

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE que monsieur le président Jean-Yves Laforest soit autorisé à siéger au conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de la Mauricie au siège réservé au secteur de l'Éducation et de la main-d'œuvre;

QU'il demeure entendu que la répartition de la durée du mandat applicable est celle convenue entre la Commission scolaire de l'Énergie et la Commission scolaire du Chemin-du-Roy.

Adopté unanimement

Sur un autre dossier, monsieur le commissaire Serge Lafontaine apporte des précisions quant à la position qu'il a exprimé à la dernière séance concernant le dossier du transport collectif.

Par la suite, une résolution de félicitations est adoptée à l'égard de bénévoles.

Félicitations

RÉSOLUTION 292 0304 : CONSIDÉRANT que le Centre d'action bénévole de la région de Shawinigan a, lors d'un souper reconnaissance tenu le 28 février dernier, rendu hommage à des personnes bénévoles pour souligner leur engagement au sein de la communauté;

CONSIDÉRANT que parmi les personnes honorées figurent monsieur Alexandre Dumont, élève de l'école secondaire des Chutes et madame Guylaine Doucet, du conseil d'établissement de l'école secondaire Val-Mauricie;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que des félicitations soient adressées à monsieur Alexandre Dumont et à madame Guylaine Doucet.

Adopté unanimement

Madame la commissaire Line Lecours adresse à ce moment-ci des remerciements à l'égard du secrétaire général Me Serge Carpentier pour le travail effectué dans le dossier de la gestion des rapports des dépenses électorales transmis au directeur général des élections.

Consécutivement, les commissaires considèrent les sujets relatifs aux Services de l'enseignement aux adultes. En suivi aux explications du directeur de ces services, monsieur Daniel Bussière, une résolution est adoptée afin de demander au MEQ une révision du financement pour la formation générale des adultes.

Demande de révision au MEQ du financement de la formation générale adulte

RÉSOLUTION 293 0304 : CONSIDÉRANT que la clientèle en formation générale des adultes connaît en 2003-2004 une croissance exceptionnelle : augmentation prévisible de 20% par rapport à 2002-2003;

Président

Secrétaire

CONSIDÉRANT que la commission scolaire a déjà atteint en 2002-2003 le quantum de financement octroyé par le ministère de l'Éducation (MEQ) : 450 E.T.P.;

CONSIDÉRANT que ce quantum n'a pas été augmenté en 2003-2004 ce qui fait en sorte que le financement du MEQ sera inférieur aux réalisations : dépassement d'environ 342 000 \$ si la commission scolaire répond à la demande;

CONSIDÉRANT que le financement proposé par le MEQ pour 2004-2005 est de 467 E.T.P. et que cela suppose pour la Commission scolaire de l'Énergie un manque à gagner d'environ 266 000 \$ si les prévisions sont atteintes : 540 E.T.P. .

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Maurice Poudrier PROPOSE que des démarches soient entreprises auprès du ministère de l'Éducation pour qu'il réajuste le financement accordé à la Commission scolaire de l'Énergie pour la formation générale des adultes, et ce, pour les années 2003-2004 et 2004-2005.

Adopté unanimement

Les commissaires autorisent après cela la conclusion d'une entente de collaboration en matière d'aide financière aux études avec le ministère de l'Éducation.

Conclusion d'une entente de collaboration en matière d'aide financière aux études avec le MEQ

RÉSOLUTION 294 0304 : CONSIDÉRANT que le ministère de l'Éducation a sollicité la collaboration de la Commission scolaire de l'Énergie pour la mise en œuvre de la nouvelle procédure d'aide financière aux études;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie collabore à la procédure d'aide financière aux études et autorise monsieur Jean-Pierre Hogue, directeur général, à signer pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie, le document proposé par le ministère de l'Éducation portant le titre de « Entente de collaboration en matière d'aide financière aux études » et identifié sous le numéro 0304-03.

Adopté unanimement

Dans un autre ordre d'idées, le secrétaire général consulte les membres du conseil des commissaires sur le dossier de témoignage offert au personnel retraité. Un consensus est établi quant à la procédure appliquée pour l'année 2003-2004.

Par la suite, une résolution est adoptée afin de désigner les délégués et substituts à l'assemblée générale de la F.C.S.Q.

Président

Secrétaire

Désignation des délégués et substituts à l'assemblée générale de la F.C.S.Q. 2003-2004

RÉSOLUTION 295 0304 :

scolaires du Québec (F.C.S.Q.);

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie est membre de la Fédération des commissions

que la commission scolaire a droit à cinq (5) délégués officiels à titre de représentants aux assemblées générales de la F.C.S.Q.;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu également de désigner des substituts en cas d'empêchement d'un délégué officiel;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Sylvie Dupont-Simard PROPOSE que soient désignés pour l'année scolaire 2003-2004, comme délégués officiels de la Commission scolaire de l'Énergie aux assemblées générales de la F.C.S.Q. ainsi que comme substituts les commissaires suivants :

Délégués officiels

1. Monsieur Jean-Yves Laforest
2. Monsieur Réjean Gélinas
3. Madame Diane Samson
4. Madame Carole Boisclair
5. Monsieur Maurice Poudrier

Substituts

- Madame Danielle Bolduc
Madame Danielle Bolduc
Madame Danielle Bolduc
Monsieur Denis Boulianne
Monsieur Denis Boulianne

Adopté unanimement

En étant ensuite aux sujets relatifs aux Services des ressources financières, il est procédé à l'autorisation d'inscription de la commission scolaire aux Services électroniques Clic Revenu.

Inscription de la commission scolaire aux Services électroniques Clic Revenu

RÉSOLUTION 296 0304 :

électroniques Clic Revenu;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu que la Commission scolaire de l'Énergie soit inscrite aux Services

Madame la commissaire Sylvie Dupont-Simard PROPOSE que le directeur des Services des ressources financières, monsieur Claude Vincent, soit autorisé à signer pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie les documents requis pour l'inscription aux Services électroniques Clic Revenu et, généralement, à faire tout ce qu'il jugera utile et nécessaire à cette fin;

QUE le ministère du Revenu soit, par la présente, autorisé à communiquer au représentant les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription aux Services électroniques Clic Revenu;

Président

Secrétaire

QUE cette autorisation demeure valide pour une période de deux ans, soit jusqu'au 16 mars 2006, à moins qu'elle ne soit révoquée par la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

Le directeur des Services des ressources financières, monsieur Claude Vincent, présente après cela l'état du budget 2003-2004 en date du 24 janvier 2004. Au terme de cette présentation, la résolution ci-après décrite est adoptée.

Document relatif à la révision budgétaire 2003-2004 en date du 24 janvier 2004

RÉSOLUTION 297 0304 :
budgétaire 2003-2004.

Madame la commissaire Sylvie Duchesne PROPOSE que soit adopté le document 0304-04 relatif à la révision

Adopté unanimement

Considération est après faite des sujets relatifs aux Services des ressources humaines. Après avoir reçu les renseignements requis, les résolutions ci-après décrites sont adoptées.

Démissions pour fins de retraite

RÉSOLUTION 298 0304 :
démission pour fins de retraite;

CONSIDÉRANT que des membres du personnel de la Commission scolaire de l'Énergie ont remis leur

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Claude Béland PROPOSE que soit acceptée la démission de membres du personnel suivants :

- Michel Gélinas, enseignant à l'école secondaire Val-Mauricie à Shawinigan-Sud, laquelle est effective le 28 février 2004;
- Louise Pérusse, enseignante à l'école des Vallons à Saint-Paulin, laquelle est effective le 1^{er} janvier 2004.

Adopté unanimement

Engagements

RÉSOLUTION 299 0304 :
de l'Énergie doit combler plusieurs postes;

CONSIDÉRANT, en raison de l'absence ou du départ de membres du personnel, que la Commission scolaire

CONSIDÉRANT que la commission scolaire a procédé, dans certains cas, à la tenue de comités de sélection et que ceux-ci ont soumis des recommandations quant à l'engagement du personnel;

CONSIDÉRANT également l'application des dispositions pour combler un poste vacant découlant de la convention collective;

Président

Secrétaire

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Martin Lafrenière PROPOSE d'accepter l'engagement des personnes dont les noms suivent, le tout étant conditionnel à l'acceptation par la direction régionale du ministère de l'Éducation du présent mode de comblement de postes et à l'application des dispositions de la convention collective :

- Sophie Carrier, technicienne en éducation spécialisée, poste à 15 heures/semaine à caractère cyclique à l'école secondaire des Chutes à Shawinigan, et ce, à compter du 8 mars 2004;
- Nancy Peters, technicienne en éducation spécialisée, poste à 15 heures/semaine à caractère cyclique, Passe-Partout au Secteur Mékinac, et ce, le 22 mars 2004;
- Dominique Lavallée, technicienne en éducation spécialisée, poste à 10 heures/semaine à caractère cyclique à l'école La Croisière à Saint-Séverin, et ce, le 22 mars 2004.

Adopté unanimement

Entente

RÉSOLUTION 300 0304 :

CONSIDÉRANT qu'une entente est intervenue aux griefs # 2002-0000935-5310 et # 2002-0000936-5310;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Claude Boutin PROPOSE que soit acceptée l'entente intervenue entre messieurs Marc Drolet, René Girard, Stéphane Drolet, le Syndicat des employés de soutien de la Mauricie et la Commission scolaire de l'Énergie;

QUE le président et le directeur général soient autorisés à signer l'entente pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

Conclusion d'une entente

RÉSOLUTION 301 0304 :

CONSIDÉRANT que la direction des Services des ressources humaines a entrepris des démarches dans le but de recommander éventuellement le renvoi d'une enseignante, et ce, en conformité avec les procédures de la convention collective locale;

CONSIDÉRANT que l'article 5-7.06 de la convention collective permet aux parties de s'entendre sur une prolongation des délais;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Denis Boulianne PROPOSE que soit acceptée la conclusion d'une entente entre une enseignante, le Syndicat des enseignants de la Mauricie et la Commission scolaire de l'Énergie sur une prolongation des délais prévue à l'article 5-7.06 de la convention collective locale;

Président

Secrétaire

QUE le président et le directeur général soient autorisés à signer l'entente pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

Poursuivant, monsieur Bertrand Rodrigue dépose, pour fins de consultation un projet modifié de la politique sur les frais de déplacement, de repas et de séjour.

Projet de modifications de la politique sur les frais de déplacement, de repas et de séjour

RÉSOLUTION 302 0304 : Madame la commissaire Brunelle Lafrenière PROPOSE que soit déposé, pour fins de consultation, un projet de modifications à la politique sur les frais de déplacement, de repas et de séjour, décrit au document 0304-05.

Adopté unanimement

Le directeur des Services des ressources humaines présente ensuite, un projet de modification du plan d'effectif du personnel de soutien administratif et technique, lequel sera soumis en consultation.

Document relatif au projet du plan d'effectif du personnel de soutien administratif et technique – Pour fins de consultation

RÉSOLUTION 303 0304 : Monsieur le commissaire Maurice Poudrier PROPOSE que soit déposé, pour fins de consultation, un projet de plan d'effectif du personnel de soutien administratif et technique, décrit au document 0304-06.

Adopté unanimement

En étant après cela aux sujets relatifs aux Services des ressources matérielles, les commissaires adoptent une résolution pour demander au MEQ un agrandissement du département de mécanique industrielle, de construction et d'entretien au Carrefour Formation Mauricie.

Nouvelle demande de subvention pour l'agrandissement et le réaménagement des locaux du département de « Mécanique industrielle, de construction et d'entretien » au C.F.M.

RÉSOLUTION 304 0304 : CONSIDÉRANT que le département de mécanique industrielle du Carrefour Formation Mauricie (C.F.M.) dessert actuellement une clientèle de 170 élèves;

CONSIDÉRANT que le MEQ a élaboré, selon un scénario de 66 élèves, un nouveau programme d'enseignement en « Mécanique industrielle » nécessitant une superficie de 1 733 mètres carrés;

CONSIDÉRANT que les surfaces conformes aux normes sont nettement insuffisantes, ce qui fait en sorte qu'il est très difficile de fournir un environnement sécuritaire;

CONSIDÉRANT que la majorité des surfaces actuelles ne répondent pas aux normes quant aux hauteurs des plafonds et aux systèmes de gicleurs;

Président

CONSIDÉRANT que pour répondre aux besoins et aux recommandations du MEQ, un projet de réaménagement et d'agrandissement s'avère nécessaire;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Serge Lafontaine PROPOSE qu'une nouvelle demande soit soumise au ministère de l'Éducation pour l'agrandissement et le réaménagement des locaux du département de « Mécanique industrielle, de construction et d'entretien » au Carrefour Formation Mauricie, et ce, suivant les caractéristiques décrites dans le document d'étude d'avant-projet daté de février 2004;

QU'aux fins de ce projet, soit demandé au ministère de l'Éducation d'assumer le coût des travaux dont l'estimation actuelle est de 1 885 255 \$;

QUE la présente remplace la résolution numéro 251 0103.

Adopté unanimement

Les commissaires prennent ensuite connaissance d'un résumé de correspondance reçue en date des 11 et 16 mars 2004.

À ce moment-ci, soit à 22 h 15, il est procédé à une suspension de la séance.

Suspension de la séance

RÉSOLUTION 305 0304 : Madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE que la présente séance du conseil des commissaires soit suspendue pour les fins d'une pause-santé.

Adopté unanimement

À 22 h 55, il est successivement procédé à la réouverture de la séance et à la tenue d'un huis clos, et ce, en conformité avec l'ordre du jour.

À la réouverture, l'absence est constatée de mesdames Lyette Grégoire et Sylvie Huot, commissaires représentantes du comité de parents.

Réouverture de la séance

RÉSOLUTION 306 0304 : Madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE que soit rouverte au public la présente séance du conseil des commissaires.

Adopté unanimement

Huis clos

RÉSOLUTION 307 0304 : Monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que soit décrétée la tenue d'un huis clos de la présente séance du conseil des commissaires.

Adopté unanimement

Président

Secrétaire

Le directeur général, monsieur Jean-Pierre Hogue, fournit diverses informations aux commissaires. De même, il est fait part d'un avis juridique dans le cadre du dossier d'implantation du réseau de télécommunication de fibres optiques.

Mesdames les commissaires Sylvie Duchesne et Johanne Harvey ont quitté la séance pendant le huis clos.

À 00 h 05, il est procédé à la réouverture au public de la séance et les résolutions ci-après décrites sont successivement adoptées.

Réouverture de la
séance

RÉSOLUTION 308 0304 :

des commissaires.

Madame la commissaire Nicole Périgny PROPOSE que soit rouverte au public la présente séance du conseil

Adopté unanimement

Réseau de fibres
optiques

RÉSOLUTION 309 0304 :

CONSIDÉRANT, dans le cadre du projet d'implantation d'un réseau de télécommunication en fibres optiques, que la commission scolaire a conclu avec IMS Experts-Conseils inc. un contrat de services d'ingénieurs dont le mandat principal consistait à réaliser l'ingénierie détaillée du réseau ainsi qu'à assumer la gestion et la surveillance des travaux de mise en place du réseau;

CONSIDÉRANT qu'une réorganisation corporative d'IMS Experts-Conseils inc. a comporté une cession de ses droits et obligations découlant de son contrat de services d'ingénieurs à l'entreprise XIT Télécom inc.;

CONSIDÉRANT que cette cession n'a jamais été autorisée par la commission scolaire;

CONSIDÉRANT que cette cession génère des conséquences au niveau juridique et qu'il y a lieu pour la commission scolaire de protéger ses droits et de s'assurer de l'indépendance professionnelle de la firme d'ingénieurs réalisant le mandat de gestion et de surveillance des travaux;

CONSIDÉRANT, par ailleurs, et aux fins de ne pas retarder indûment la réalisation du projet, que la conclusion d'une entente avec l'entreprise XIT Télécom inc. peut s'avérer souhaitable dans les circonstances;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Serge Lafontaine PROPOSE que soit autorisée la conclusion d'une entente avec l'entreprise XIT Télécom inc., et ce, dans le cadre défini par la proposition élaborée par la firme d'avocats Fasken Martineau Du Moulin;

Président

Secrétaire

QUE dans l'éventualité de la conclusion d'une telle entente, soit également autorisée la conclusion d'un contrat de services avec une firme d'ingénieurs ou une personne pour agir à titre de superviseur indépendant, laquelle firme ou personne aura été choisie en concertation par le président de la commission scolaire et le directeur général et dont rapport sera fait au conseil des commissaires;

QUE le président monsieur Jean-Yves Laforest et le directeur général monsieur Jean-Pierre Hogue soient, le cas échéant, autorisés à signer pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie l'entente et le contrat de services précités;

QUE, par ailleurs, et à défaut d'une entente avec l'entreprise XIT Télécom inc., la firme IMS Experts-Conseils inc. soit mise en demeure d'exécuter les mandats dans le cadre de son contrat de services;

QUE le directeur général soit autorisé à retenir les services de la firme d'avocats Fasken Martineau Du Moulin pour tout litige afférent au dossier d'implantation du réseau de télécommunication en fibres optiques.

Adopté unanimement

Clôture de la
séance

RÉSOLUTION 310 0304 : Monsieur le commissaire Martin Lafrenière PROPOSE que soit déclarée close la présente séance du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE

Président

Secrétaire